

REPUBLIQUE FRANCAISE  
---  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
DU LOGEMENT  
DU TRANSPORT ET DU TOURISME

AUTOROUTE A 35  
SECTION NAPOLEON - MUNWILLER

CONVENTION DE CONCESSION  
DE L'AIRE DE SERVICE DE BATTENHEIM - ENSISHEIM DU 8 JUILLET 1991

AVENANT N° 2 AU CAHIER DES CHARGES

Entre l'ETAT (Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du  
Tourisme) représenté par Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement  
du Haut-Rhin, agissant en vertu de la délégation de signature de Monsieur le  
Préfet du Haut-Rhin, suivant arrêté préfectoral n° 940102 du 22.01.94

MM

d'une part,

et TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme au capital  
de 1 835 987 750 Francs, ayant son siège social au 84, rue de Villiers - 92538  
LEVALLOIS-PERRET, inscrite au registre du Commerce de NANTERRE sous le  
n° B 542 034 921, représentée par ~~Patrick GAVOYERE~~, Directeur Juridique,  
ayant tous pouvoirs à cet effet

+  
Jean-Paul  
ACOB, chef  
de service  
immobilier,  
.../...

JPS

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :



JPS

## EXPOSE

Aux termes de la convention de concession du 18 juillet 1991, la Société TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION S.A. a été autorisée à établir et à exploiter une aire de station-service dite "de Battenheim", située en bordure de l'Autoroute A 35, entre les PR 94 et 93,24 - sens Sud-Nord -. Cette aire de service a été ouverte à la circulation et au public le 22.12.1992.

### ARTICLE 1

Le total des dépenses engagées par la Société TOTAL est arrêté définitivement par les Services Fiscaux à **9 033 484 F HT** par décision du 5 mai 1994.

La décomposition de ce montant fait l'objet de l'annexe n° 1 au présent avenant.

PK

JPS

**ARTICLE 2**

Toutes les dispositions de la convention de concession non modifiées par le présent avenant restent applicables.

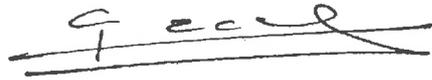
COLMAR, le

Le Directeur Départemental  
de l'Équipement du Haut-Rhin

P. GOUPIL

LEVALLOIS-PERRET, le

La Compagnie de Raffinage  
et de Distribution TOTAL FRANCE

  
Jean-Paul JACOB

DP/AM - 93/0871

27 septembre 1993

B A T T E N H E I M

EXONERATION DES REDEVANCES

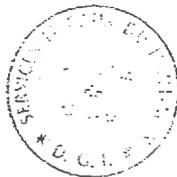
1 - COUT DONNANT LIEU A EXONERATION

- Apport terrain apporté par l'Etat	
- Travaux d'aménagement et d'équipement hors station voir détail page 1	4.640.784
- Entretien hors surface affectée voir détail page 1	4.392.700
	-----
	9.033.484 FHT

Le Directeur des Services fiscaux soussigné  
arrêté le présent décompte à la somme de  
9 033 484 F HT

Colmar, le 5 mai 1994

P./Le Directeur des Services fiscaux,  
Le Directeur divisionnaire,



J.L. KAMMERER

*B*  
JPS

DP/AM - 93/0871

Le 27 septembre 1993

## B A T T E N H E I M

## ESTIMATION DES TRAVAUX A REALISER HORS SURFACE AFFECTEE A LA STATION

I - INVESTISSEMENTS

- E.D.F.	602.177
- France Télécom	35.000
- Eau	395.650
- Terrassement, bordures, piste,	1.444.013
- Panneaux signalisation pour travaux, bassin d'orage + merlons	543.074
- modification entrée	62.172
- VRD (EP) génie-civil	171.168
- Glissières de sécurité	95.604
- Candélabres + massifs + câbles élect.	137.779
- Plantations, espaces verts suivant plan M. DOYELLE y compris terre végétale	361.000
- S.E.S. - Autoroute verticale	
- Police station	368.338
- PROSIGN - Police horizontale	116.997
- Poubelles gravillons lavés	20.322
- Arrosage automatique	76.168
- Aire de jeux (revêtement dans espaces verts)	50.485
	-----
	4.479.947 FHT
- BE (ATECO)	160.837
	-----
	4.640.784 FHT

II - ENTRETIEN HORS SURFACE AFFECTEE SUR DUREE DE LA CONCESSION  
30 ans

1 - <u>Piste</u>	
- Déneigement de l'aire de service	1.351.200
- Entretien couvrant piste et bordure 7.100 x 5 x 30	1.065.000
- Réfection piste 1 fois au bout de 15 ans 7.100 x 93	660.300
	-----
	3.076.500 FHT
2 - <u>Espaces verts</u>	
- Entretien pelouses : 23.840 F/an $\lambda$	715.200
- Poubelles parking : 8.000 F/an	240.000
- Réfection espace vert 1 fois	361.000
	-----
	1.316.200 FHT
	-----
	4.392.700 FHT

.../...

 JPJ

## Déneigement de l'aire de service de BATTENHEIM

Estimation du coût d'une journée normale de 8 H.

1 Chef d'Equipe	145 F/H --->	145 x 8	=	1.160
2 Aides	110 F/H --->	220 x 8	=	1.760
1 Camion	198 F/H --->	198 x 8	=	1.584
				-----
				4.504 F/jour

sur une base de 10 jours par an, nous  
estimons le déneigement à :

45.040 F

soit pendant la durée de concession -----> 1.351.200 F

 JPJ

MONTANT DES TRAVAUX - HORS ZONE AFFECTEE

PISTE

Surface totale : 10 241 m2  
 Surface hors zone affectée : 7.440 m2  
 Surface zone affectée : 2.801 m2

Entreprises	Cdes H.T.	Part D.D.E.
E.D.F.	602 177	602 177
FRANCE TELECOM	35 000	35 000
Eau	395 650	395 650
S.C.R.		
- terrassement )		
- bordures )	1 987 653	1 444 013
- piste )		
- panneaux signalis. pour travaux		
- bassin d'orage + merlons	543 074	543 074
- modification entrée	62 172	62 172
PEDUZZI	3 466 211	
MONTANT TOTAL Cde		
- VRD (EP) génie civil		171 168
- glissières de sécurité		95 604
- candélabres massifs, dont :		
( massifs : λ 14 145 )		
( 23 candélabres : x 85 730 )		137 779
( câbles électr. : x 37 904 )		
Espaces verts - ( part DDE : 75 % )	407 648	361 000
	73 771	
S.E.S.		
- autoroute verticale	368 338	368 338
- police station		
PROSIGN		
- police horizontale	116 997	116 997
Poubelles gravillons lavés	27 096	20 322
Arrosage automatique - ( part DDE 75 % )	101 558	76 168
Aire de jeux (revêtement espaces verts)	50 485	50 485
		4 479 947
ATECO = B.E. maîtrise d'oeuvre - coordin. chantier	455 950	(*) 160 837

(\*) Montant estimé :  $\frac{(\text{honoraires B.E.}) 455\,950 \times 4\,479\,947(\text{part DDE})}{(\text{montant total travaux}) 12\,700\,000} = 160\,837$

*JPJ*

JPJ